

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

11297/86 (Presse 204)

1134th meeting of the Council
- Foreign Affairs -

Brussels, 15 and 16 December 1986

President: Sir Geoffrey HOWE,
Secretary of State for Foreign and
Commonwealth Affairs
of the United Kingdom

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS Minister for Foreign Relations

Denmark:

Mr Uffe ELLEMAN-JENSEN Minister for Foreign Affairs

Mr Knud-Erik TYGESEN State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Greece:

Spain:

Mr Pedro SOLBES State Secretary for Relations with
the European Communities

France:

Mr. Jean-Bernard RAIMOND Minister for Foreign Affairs

Mr Bernard BOSSON Minister responsible for European Affairs

Ireland:

Mr George BIRMINGHAM State Secretary, Ministry for Foreign Affairs, with special responsibility for European Affairs and Development Co-operation.

Italy:

Mr Giulio ANDREOTTI

Minister for Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr H. VAN DEN BROEK

Minister for Foreign Affairs

Mrs Y. VAN ROOY

Minister for Economic Affairs

Mr P.R.H.M. VAN DER LINDEN

State Secretary for Foreign
Affairs

Portugal:

Mr Victor MARTINS

State Secretary for European
Integration

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE

Secretary of State for Foreign
and Commonwealth Affairs

Mrs Lynda CHALKER

Minister of State, Foreign and
Commonwealth Office

Mr Christopher PATTEN

Minister of State, Foreign and
Commonwealth Office, responsible
for overseas Development.

o o

Commission:

Mr Jacques DELORS
Mr Lorenzo NATALI
Mr Manuel MARIN
Mr Clause CHEYSSON
Mr Willy DE CLERCQ

President
Vice-President
Vice-President
Member
Member

APPOINTMENT OF THE PRESIDENT AND THE VICE-PRESIDENTS OF THE COMMISSION

The Representatives of the Governments of the Member States adopted two Decisions renewing the appointment of:

Mr Jacques DELORS,
as President

and of

Mr Franciscus H.J.J. ANDRIESSEN
Mr Henning CHRISTOPHERSEN
Lord COCKFIELD
Mr Manuel MARIN GONZALES
Mr Karl-Heinz NARJES
Mr Lorenzo NATALI,
as Vice-Presidents

of the Commission for the period 6 January 1987 to 5 January 1989 inclusive.

o o o

RELATIONS WITH ROMANIA

The Council adopted the Decision authorizing the Commission to negotiate a trade and commercial and economic co-operation agreement between the European Economic Community and the Socialist Republic of Romania.

COMMUNITY-UNITED STATES RELATIONS: COUNCIL CONCLUSIONS

The Council:

- noted the Commission report on the EC/US talks held on 10 to 14 December and regretted that these talks did not result in an agreed solution to the Article XXIV.6 negotiations;
- re-emphasized its desire to bring the Article XXIV.6 negotiations to an early and agreed conclusion and endorsed the Commission's proposal to the US that a further month be set aside to achieve this objective;
- endorsed the Commission's assessment that the present US demands are unjustifiable;
- invited the Commission to continue the negotiations with a view to reaching a settlement by 31 January 1987 on a realistic and equitable basis taking account of all aspects of the question;
- confirmed that, in the event that unilateral measures are introduced by the US, the EC will take the equivalent action to defend its interests, as agreed at the Foreign Affairs Councils in April and June 1986;
- agreed to revert to this question at the Foreign Affairs Council on 26 January.

EEC-CANADA RELATIONS - CONCLUSIONS

1. The Council heard a report by Commissioner DE CLERCQ on the current state of EC/Canada relations, in the light of the recent high-level meeting.
2. It noted with regret that little progress had been made on a broad range of bilateral issues (some of long standing) affecting EC exports to Canada.
3. It expressed concern that, if these issues were not rapidly resolved, there could be a deterioration in the normally very good relations between the EC and Canada.
4. It invited the Commission to continue to pursue these matters vigorously and firmly with Canada, both bilaterally and, where appropriate, in the GATT.
5. On the specific issue of pasta, it reaffirmed its conclusions of November; invited the Commission to continue to press Canada to drop the countervailing duties; and warned again that a serious situation would arise in EC/Canada relations if the countervailing duties were not withdrawn.
6. The President of the Council together with the Commission will ensure that the Canadian authorities are informed of these conclusions.

INSTITUTIONAL QUESTIONS

With a view to the forthcoming entry into force of the Single Act, the Council examined certain institutional questions concerning, on the one hand, the initiation of a vote within the Council and, on the other hand, the details of the exercise of the executive powers conferred on the Commission.

As regards the first question, the Council agreed to amend its Rules of Procedure to provide that henceforth a vote may be taken in the Council not only on the initiative of its President but also at the request of a delegation or of the Commission provided that a simple majority of Council Members is in favour. Members of the Council will be informed of the possibility of a vote on a subject two weeks before the Council meeting in question.

The Council discussed the second matter and delegations were able to state their positions on a number of key issues. The Council noted that there was consensus on many points.

The Council concluded by instructing the Permanent Representatives Committee to continue preparing this matter so that the Belgian Presidency could add it to the Council agenda at the earliest opportunity.

FOOD AID POLICY AND MANAGEMENT

The Council held a conciliation meeting with a European Parliament delegation on the new Regulation on food aid policy and management.

The European Parliament delegation was led by Lady ELLES, Vice-President, and comprised, for the Committee on Development and Co-operation, Mrs FOCKE, Chairwoman, Mr BERSANI, Vice-Chairman, Mr JACKSON, Member and Mr CAMPINOS, Rapporteur. It also included Sir James SCOTT-HOPKINS and Mr Fernand HERMAN, Vice-Chairman and member of the Committee on Budgets respectively, and Mr AIGNER, Chairman of the Committee on Budgetary Control.

The meeting enabled both parties to bring their positions materially closer together and to bring the conciliation to a successful conclusion. It was agreed that the Commission would decide on the total quantities of food aid after having obtained the opinion of the Food Aid Committee. As regards the nature of that Committee, the Council agreed to review the question before the end of 1987 in the light of the decision on the Commission's management powers ("committology"). Accordingly the Regulation in question will have an initial period of validity of one year.

The Regulation will be formally adopted, after legal finalization of the texts, at the Council meeting on 22 December next.

SYSTEM FOR COMPENSATING NON-ACP LLDCs FOR LOSSES OF EXPORT EARNINGS

The Council again examined the Commission's proposals for the implementation of the above system. It will resume that examination at its meeting in January 1987.

AID TO LATIN AMERICAN AND ASIAN DEVELOPING COUNTRIES

The Council discussed the Commission's proposal for a Decision concerning the general guidelines for 1987 for financial and technical aid to Latin American and Asian developing countries.

It concluded its discussion by instructing the Permanent Representatives Committee to continue examining the matter so that the Council could take an early decision once it had received the European Parliament's Opinion.

RELATIONS WITH CYPRUS

The Council prepared the Community position for the 11th meeting of the EEC-Cyprus Association Council at Ministerial level held on the morning of Tuesday 16 December (see joint press release, reference CEE-CY 702/86).

ERASMUS PROGRAMME

The Council took note of a statement by Vice-President MARIN on the proposal for a European Community Action Scheme for the Mobility of University Students (Erasmus) that the Commission had decided to submit to the Council.

The President recalled that the Council meeting on Education had instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining the matter and that the Presidency's compromise proposal was still on the table.

In its capacity as the next holder of the Presidency, the Belgian delegation said it intended to continue examining this matter so that a decision could be taken as soon as possible.

ECSC: SOCIAL ASPECTS

At the Commission's request the Council again examined the problems arising in connection with the Commission proposals on contributions to the ECSC budget to be borne by the general budget of the Communities to finance measures connected with the restructuring of the coal and steel industries.

The President concluded the discussion by noting that at that stage no agreement appeared to be possible in the Council on the matter. The Council was, however, aware of the problems resulting from the restructuring of the coal and steel industries and invited the Commission to take account of them when preparing its future proposals concerning the role of the Structural Funds.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Scheme of generalized preferences for 1987

Further to the substantive decision taken on 24 November on the scheme of generalized preferences for 1987 the Council adopted the Regulations applying for 1987 the generalized preferences for

- industrial products,
- textiles products,
- agricultural products,

and the Representatives of the Governments of the Member States of the ECSC adopted the Decision applying the generalized preferences for

- iron and steel products

originating in developing countries.

Iron and steel: external aspects 1987

The Council adopted negotiating directives for the Commission with a view to the renewal for 1987 of the arrangements with a number of non-member countries on iron and steel matters.

Trade policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation on imports of rice of the long-grain aromatic Basmati variety falling within subheading ex 10.06 B I and II of the Common Customs Tariff (application of a reduced levy - 75% - to an annual quantity of 10 000 tonnes from 1 January 1987 to 30 June 1991).

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation extending the provisional anti-dumping duty on imports of plain paper photocopiers originating in Japan.

Relations with Malta

The Council approved on the part of the Community the Decision by the EEC-Malta Association Council extending for 2 years the derogation from the rules of origin for intermediate-frequency transformers and adopted the relevant Community implementing Regulation.

Relations with the Mediterranean countries

The Council adopted in the official languages of the Communities a first series of Regulations on Community tariff quotas and ceilings for imports of certain products originating in various Mediterranean countries (1987), namely:

Morocco, Tunisia and Israel: apricot pulp (subheading ex 20.06 B II c) 1 aa) of the CCT)
Malta : ceilings for certain textile products
Yugoslavia : "Sljivovica" potable spirits of plums (subheadings ex 22.09 C IV a) of the CCT)
certain tobaccos (subheading ex 24.01 B of the CCT).

Customs union

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations opening, allocating and providing for the administration of:

- autonomous Community tariff quotas for coffee, unroasted and not freed of caffeine, and cocoa beans, whole or broken, falling within subheading and heading 09.01 A I a) and 18.01 of the Common Customs Tariff;
- Community tariff quotas for certain petroleum products falling within Chapter 27 of the Common Customs Tariff, refined in Spain (1987);
- Community tariff quotas for other woven fabrics of cotton falling within heading No 55.09 of the Common Customs Tariff, originating in Spain (1987);

- Community tariff quotas for certain polyethylene terephthalate sheets falling within subheading ex 39.01 C III a) of the Common Customs Tariff;
- Community tariff quotas for a certain variety of polyvinylpyrrolidone falling within subheading ex 39.02 C XIV a) of the Common Customs Tariff;
- Community tariff quotas for certain magnesium grades falling within subheading ex 77.01 A of the Common Customs Tariff;
- Community tariff quotas for fillets of cod falling within subheading 03.02 A II a) of the Common Customs Tariff (1987);
- Community tariff quotas for certain prepared or preserved fish falling within subheading ex 16.04 G II of the Common Customs Tariff (1987) originating in Norway;
- Community tariff quotas for rosin, including "brais résineux", falling within subheading 38.08 A of the Common Customs Tariff (1987).

Agriculture

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decisions introducing a Community financial measure for the eradication of African swine fever in Spain and Portugal. By this measure the Community is extending its financial support to enable the action undertaken with Community help for the elimination of this disease to be continued in the Iberian Peninsula (see press release 10484/86 (Presse 174) - Agriculture Council - 17 and 18 November 1986).

Semi-conductor products

The Council adopted in the official languages of the Communities the Directive on the legal protection of topographies of semi-conductor products (see press release 10968/86 (Presse 190) - Internal Market Council - 1 December 1986).

Appointments

The Council adopted the decision appointing the following members and alternate members of the Advisory Committee for Veterinary Training:

A. Experts from the practising profession

	<u>Members</u>	<u>Alternate members</u>
Belgium	Mr Pierre RONSSE	Mr Hervé MARION
Denmark	Mr Svend JOHANSEN	Mr H. Leth PETERSEN
Germany	Mr H. HAGENLOCHER	Mr G. GERWECK
Greece	-	-
Spain	Mr Francisco OROZCO GONZALEZ	Mr Miguel RUIZ PEREZ
France	Mr Marc LIBERSA	Mr Christian DUMON
Ireland	Mr Brendan T. FARRELLY	Mr Fintan COONEY
Italy	Mr Aldo ROGHETO	Mr Porfirio DI BELLA
Luxembourg	Mr Arthur BESCH	Mr Albert HUBERTY
Netherlands	Mr H.A. van RIESSEN	Mr M. BOSMAN
Portugal	-	-
United Kingdom	Mr I.B. HUGHES	Mr R.A. WICKHAM

B. Experts from the Veterinary Science teaching institutions

	<u>Members</u>	<u>Alternate members</u>
Belgium	Mr Louis POUPLARD	Mr Michiel DEBACKERE
Denmark	Mr P. WILLEBERG	Mr N. HESSELMOLT
Germany	Mr M. STÖBER	Mr E. SCHOLL
Greece	Mr Sotiris LEONIDIS	
Spain	Mr Miguel CORDERO DEL CAMPILLO	Mr Guillermo SUAREZ MARTINEZ
France	Mr Bernard TOMA	Mr Michel FONTAINE
Ireland	Mr John HANNAN	Mr Patrick J. QUINN
Italy	Mr Armando GOBETTO	Mr Aldo ROMAGNOLI
Luxembourg	Mr Frank WOLFF	Mr Joseph KREMER
Netherlands	Mr A. RIJNBERK	Mr G.H. HUISMAN
Portugal	-	-
United Kingdom	Mr A.O. BETTS	Mr A. IGGO .

C. Experts from the competent authorities of the Member States

	<u>Members</u>	<u>Alternate members</u>
Belgium	Mr Luc LENGELE	Mr Emile VAN ABSCHE
Denmark	Mr E. STOUGAARD	Mr E. Malling OLSEN
Germany	Mr F. HEUNER	Mr H.L. SCHLEGEL
Greece	-	-
Spain	Mr Laureano OTERO GONZALEZ	
		Mr Javier PANIAGUA ARELLANO
France	Mr Yves SOYEUX	Mr Pierre RANCEN
Ireland	Mr John J. VAUGHAN	Mr Traolach O'NUALLAIN
Italy	Mr Luigi SENTINELLI	Mr Sergio PAPALIA
Luxembourg	Mr Raymond FRISCH	Mr Fernand KONS
Netherlands	Mr P.C. de RUITER	Mr J. STAMAN
Portugal	-	-
United Kingdom	Mr A.R.W. PORTER	Mr. A. STEELE-BODGER

The Council also adopted the Decision appointing the following members and alternates of the Advisory Committee on the Training of Dental Practitioners:

A. Experts from the practising profession

	<u>Member</u>	<u>Alternate</u>
Belgium	Mr Christian CAUCHIE	Mr Roland BULLENS
Denmark	Mr Claus MUNCK	Ms Ilse SCHLUTER
Germany	Mr Horst SEBASTIAN	Mr Heribert POHL
Greece	Mr Dimitrios DHAMOULIS	Mr Angelos ANGELOPOULOS
Spain	Mr Ignacio GALLASTEGUI ITURBE	Mr José MUNICIO TORRES
France	Dr Jean JARDINE	Dr Eugène SAINT EVE
Italy	Mr Vincenzo NADALINI	Mr Fede LATRONICO
Ireland	-	-
Luxembourg	Mr Jean-Paul LANG	Mr Robert PHILLIPPART
Netherlands	Mr J.R.O. BACKER	Prof. W.A.M. v/d KWAST
Portugal	Mr Manuel Clarimundo Emílio	Mr João Fernando Costa Carvalho
United Kingdom	Mr Kenneth R. RAY	Mr Norman WHITEHOUSE

B. Experts from the dental teaching institutions

	<u>Member</u>	<u>Alternate</u>
Belgium	Mr Michel BOSSUYT	Mr Jacques KOHL
Denmark	Mr Erik HJØRTING-HANSEN	Mr Steen Børglum JENSEN
Germany	Mr Adolf KRÖNCKE	Mr Rudolf VOSS
Greece	Mr Fotis MITSIS	Mr Georgios ZAMBELIS
Spain	Mr Manuel LOPEZ LOPEZ	Mr Juan Pedro MORENO
France	Prof. FRANCK	Prof. ZATARA
Italy	Mr Guido CRIPPAUDO	Mr Georgio BOREA
Ireland	-	-
Luxembourg	Mr Pierre SCHAFFNER	Mr Jos SCHWICKERATH
Netherlands	Prof. T. PILOT	Prof. K.G.G. KÖNIG
Portugal	Mr Armando Simões dos Santos	
		Mr Fernando José Brandão Martins Pires
United Kingdom	Mr W.M. OLIVER	Mr J.H. JONES

C. Experts from the competent authorities of the Member States

	<u>Member</u>	<u>Alternate</u>
Belgium	Mr Jean-Paul DERCQ	Mr Jan BRUSSELEERS
Denmark	Mr Eli SCHWARZ	Ms Dorte KNUDSEN
Germany	Ms Marilene SCHLEICHER	Mr Georg SCHOLZ
Greece	Mr Guy BRICE	Ms Erasmia GUIZELI
Spain	Mr Juan José BORDON ARROYO	Mr Luis LOPEZ LLOPZANO
France	Prof. VINCENT	Mr Jean-Luc FRIZOL
Italy	Mr Gabriele GIANNINI	Mr Giuseppe MAZZOTTI
Ireland	-	-
Luxembourg	Mr Mathias SCHROEDER	Mr Jean ECKER
Netherlands	Mr M.G.M. WEEL	Mr K. KRANENBURG
Portugal	Mr Jorge Almeida Simões	Mr António Barbosa
United Kingdom	Mr R. STORER	Mr N. T. DAVIES

Appointments in the Council General Secretariat

The Council appointed:

- Mr Enzo CHIOCCIOLI, born on 19 May 1931 at Livorno, Director-General with effect from 1 October 1986.

Mr CHIOCCIOLI is assigned to the Directorate-General for Agriculture and Fisheries.

- Mr Francisco FERNANDEZ FABREGAS, born on 26 August 1944 at Granada, Director-General ad personam with effect from 1 January 1987.

Mr FERNANDEZ FABREGAS will be assigned to the Directorate-General for External Relations and Development Co-operation.

Bruxelles, 12 décembre 1986.

433

NOTE BIO (86) 346 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Affaires Générales 15-16 décembre 1986 (F. LE BAIL)

Le Conseil Affaires Générales débutera lundi à 10 H 00 et devrait traiter dans la journée du lundi de l'ensemble des points de l'ordre du jour, laissant toutefois pour le mardi la réunion du Conseil d'association Communauté/Chypre.

- Roumanie

Le Conseil devrait se mettre d'accord sur les directives de négociations de l'accord de commerce et de coopération avec la Roumanie. La France maintient une réserve sur le principe de la réciprocité des concessions. D'autre part, la Commission insistera pour que ces directives ne contiennent pas de clause dite "Canada". Malgré cela, le point devrait être adopté.

- Canada

La délégation italienne a demandé qu'apparaisse de nouveau à l'ordre du jour le problème des droits compensateurs sur les pâtes alimentaires en provenance de la Communauté. La Commission a engagé diverses actions à l'encontre de ces mesures tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral (GATT). Le Conseil devrait adopter des conclusions à ce sujet.

- Réforme de l'aide alimentaire

Le Conseil finalisera la réforme de la gestion de l'aide alimentaire. Deux questions restent en suspens :

. la procédure de détermination des quantités globales par produits et,

. la nature du Comité de l'Aide alimentaire.

En ce qui concerne la première question, chacune des trois Institutions (Commission, Parlement, Conseil) réclame pour elle le droit de fixer les quantités globales par produits qui correspondent aux crédits inscrits au budget.

La discussion sur la nature du Comité de l'Aide alimentaire d'autre part, s'insère dans le débat général sur la comitologie qui aura également lieu au Conseil.

- Stabex pour les pays les moins avancés

Le Conseil poursuivra ses discussions sur la proposition faite par la Commission d'étendre le Stabex aux pays les moins avancés tels que définis par la liste des Nations Unies. Cette proposition n'a pas encore été adoptée du fait qu'une délégation (ESP) souhaite que soit également inclus dans la liste certains pays d'Amérique latine.

- Questions institutionnelles : comitologie

Le Conseil évoquera, dans le contexte de la mise en oeuvre de l'Acte Unique européen, le problème de la comitologie. En effet, la conférence inter-gouvernementale avait demandé aux instances communautaires d'adopter, avant l'entrée en vigueur de l'Acte, les principes et les règles régissant le fonctionnement des compétences d'exécution de la Commission.

Il faut rappeler que la conférence avait invité le Conseil à réservé, pour l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission dans le cadre de la réalisation du marché intérieur, une place prépondérante à la procédure du Comité consultatif.

La Commission avait décidé le 10 mars 1986 de retenir trois systèmes de comités (consultatif, de gestion, de réglementation). Actuellement, un certain nombre de dossiers du marché intérieur sont bloqués en raison des divergences entre Commission et Etats membres concernant le type de comité à instaurer pour l'exécution de la législation proposée.

- Relations avec les Etats-Unis : négociation XXIV/6

Les négociations sur les conséquences de l'élargissement se poursuivront avec les Etats-Unis pendant tout le week-end et la Commission fera le bilan de ces négociations au Conseil lundi matin. La Communauté et les Etats-Unis se sont fixés la date limite du 31 décembre pour résoudre ce difficile problème.

- Financement volets sociaux CECA

Il s'agit de la dernière opportunité de transfert de 128 millions d'ECUS du budget CEE au budget CECA pour honorer le financement des volets sociaux liés à la restructuration dans la sidérurgie et les mines de charbon car, en l'absence d'une décision du Conseil, ces crédits seront perdus. M. Marin a souligné lors de sa dernière conférence de presse la gravité de la situation étant donné les nouvelles diminutions dans la production sidérurgique qui sont attendues dans les prochaines années et qui entraîneront des licenciements pour lesquels la Communauté n'aura pas de fonds d'aide.

- Répartition de l'aide PVD ALA

Le Conseil discutera probablement d'une manière non conclusive de la répartition des fonds destinés aux pays d'Asie et d'Amérique latine. La proposition de la Commission à ce sujet est comme pour les années précédentes de réservé 25 % à l'Amérique latine et 75 % à l'Asie, après constitution d'une réserve de 5 %. Un Etat membre (ESP), soutenu en cela par le Parlement européen, souhaite modifier cette répartition et que les fonds soient également divisés entre l'Amérique latine et l'Asie.

- Programme Erasmus

La Commission a réintroduit sa proposition sans changement devant le Conseil au moyen d'une lettre signée par le Vice-Président Marin. Ce sujet sera traité sous "Divers" par le Conseil des Affaires Générales, vraisemblablement mardi prochain, et M. Marin sera invité à prendre la parole.

Enfin, se tiendra le mardi 16 décembre à 10 H 00 la onzième réunion du Conseil d'Association, à niveau ministériel, entre la Communauté et Chypre.

Amitiés,
H. PAEMAN

H.C.

Bruxelles, 15 décembre 1986.

NOTE BIO(86) 346 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

ATTENTION SPECIALE WASHINGTON

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (F. LE BAIL)

- Roumanie

Le Conseil a approuvé les directives de négociation en vue de la conclusion d'un accord-cadre de commerce et de coopération commerciale et économique avec la Roumanie.

Cet accord devrait compléter et remplacer les 2 accords déjà existants avec ce pays, signé en 1980. L'un portait sur la création d'une commission mixte et l'autre sur les produits industriels. Le nouvel accord sera étendu aux produits agricoles et comprendra un volet de coopération dans des secteurs à définir. L'accord envisagé ne comporte pas d'engagement financier.

- Pâtes alimentaires - Canada

Le Conseil a eu un échange de vues sur le problème des droits compensateurs appliqués par le Canada sur les pâtes alimentaires en provenance de la Communauté.

M. De Clercq a fait le point des relations entre la Communauté et le Canada et a indiqué que, dans le cas des pâtes alimentaires, la Commission continuerait à défendre les intérêts communautaires par tous les moyens à sa disposition.

La délégation italienne a souhaité que la Communauté n'attende pas la fin des discussions au GATT si des droits compensateurs définitifs étaient imposés au début de l'année prochaine.

"Nous devons être prêts à répondre" a dit le Ministre italien.

- Répartition de l'aide pour les PVD-ALA

Comme on pouvait s'y attendre, le Conseil n'est pas parvenu à une décision sur la répartition des crédits 930 pour les PVD ALA. La délégation espagnole continue à insister sur la répartition 50/50 entre l'Asie et l'Amérique latine.

M. Cheysson est intervenu pour rappeler que la réserve de 5 % est en réalité affectée à l'Amérique latine et que la répartition effective est à l'heure actuelle de 28 %- 72 %.

"Ceci, a-t-il dit, nous permet de tenir l'engagement que nous avions pris de doubler l'aide à l'Amérique Centrale. Nous en serons très proches en 1987 puisque la contribution communautaire sera de l'ordre de 75 à 80 MECUS".

"La Commission, a-t-il dit, n'est pas convaincue qu'il faille changer d'orientation. On peut peut-être augmenter légèrement la réserve mais il est difficile d'aller plus loin. Ce n'est pas d'aide au développement dont l'Amérique latine a besoin, a-t-il ajouté, mais plutôt d'une coopération accrue".

Il a enfin rappelé que le nombre de personnes vivant avec un revenu inférieur à 500 \$ par an était d'environ 80 à 100 millions en Amérique latine alors qu'il était de 800 millions en Asie.

- Négociations XXIV/6 avec les Etats-Unis

Le Conseil a totalement soutenu l'approche qui lui était présentée par M. De Clercq à la suite de l'échec des négociations avec les Etats-Unis au cours du week-end.

M. De Clercq a indiqué que les deux parties, tout en réservant leur position de principe, ont tenté de rechercher une solution pragmatique au problème résultant de l'adhésion espagnole. L'approche adoptée par la Commission s'inspirait de la constatation qu'il y aura un décalage dans le temps entre les pertes dans le secteur agricole et les gains dans le secteur industriel. Sur cette base, la Commission a sondé la possibilité d'un accord temporaire et dégressif avec les Etats-Unis. Celui-ci prendrait la forme d'un contingent annuel à prélèvement réduit pour les importations de maïs et de sorgho en provenance de tous pays tiers sur le marché espagnol pendant la période 87/90. La Commission a suggéré une quantité de 1,6 million de tonnes de maïs et de sorgho pour l'ensemble des pays tiers, quantité qui serait diminuée du montant des exportations de substituts céréaliers, ce qui dans la pratique devrait faire tourner le montant autour de 1 million de tonnes annuellement.

La réaction américaine a été négative. Les exigences américaines tournent autour de 4,4 millions de tonnes pour la totalité des besoins d'importation espagnole en produits fourragers. M. De Clercq a estimé que ces exigences étaient inacceptables et injustifiables. Pour éviter le déclenchement de mesures et de contre-mesures de rétorsion, il a proposé à la délégation américaine de repousser au 31 janvier 87 la date limite pour la conclusion de la négociation. M. Yeutter n'était pas en mesure de se prononcer sur cette proposition mais il fera rapport à Washington cette semaine.

M. De Clercq a proposé au Conseil une approche double qui consiste d'une part à poursuivre les négociations soit jusqu'à la fin de l'année, soit jusqu'au 31 janvier si les Américains acceptent ce délai, et d'autre part, à rester ferme sur la prise de mesures de rétorsion au cas où les Américains décideraient eux-mêmes d'en prendre.

Le Conseil, dans ses conclusions, a totalement suivi cette approche. Il a approuvé la proposition de la Commission de reporter à un mois le délai pour la conclusion des négociations, invité la Commission à poursuivre ces négociations et enfin, soutenu l'opinion de la Commission selon laquelle les demandes actuelles américaines sont injustifiables.

Le Conseil y reviendra à sa prochaine réunion le 26 janvier.

Amitiés,
H. Paemen.

Bruxelles, le 16 décembre 1986

NOTE BIO(86) 346 (suite 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DU 15 DECEMBRE 1986

REFORME DE L'AIDE ALIMENTAIRE (C. Stathopoulos)

La préoccupation du Conseil d'éviter à ce moment un précédent qui préjugerait les résultats du débat sur la Comitologie a empêché finalisation de la réforme de la gestion de l'aide alimentaire. A l'issue de deux réunions de concertation avec le Parlement Européen et la Commission et malgré un certain rapprochement des positions des trois Institutions, les Ministres n'ont pas pu aboutir à un accord et ont décidé de poursuivre leurs travaux dans la matinée du 16 décembre 1986.

En ce qui concerne le problème de la fixation des quantités globales par produits, le Conseil accepte maintenant que la Commission s'en charge. Il considère pourtant qu'un Comité devrait être consulté. La nature de ce Comité reste controversé : certaines délégations souhaitent le maintien du Comité de l'Aide alimentaire existant, d'autres préfèrent un Comité de gestion de type Fonds régional, tandis qu'un grand nombre des Etats membres plaide en faveur d'un Comité de gestion classique.

Le Vice-Président NATALI a souligné que la consultation d'un comité par la Commission est injustifiée dans le cas de la fixation par elle des quantités globales par produits, puisqu'il s'agit ici d'une simple mesure d'exécution du budget. Aussi la création d'un Comité de type FEDER est en dehors de l'orthodoxie institutionnelle telle qu'elle est prévue par l'Acte unique. De l'avis de la Commission, le Comité qu'il faut créer doit avoir le statut de Comité consultatif pour ce qui concerne l'exécution du budget et de Comité de gestion classique pour les autres activités relatives à la gestion de l'aide alimentaire.

Vu que le débat général sur la Comitologie est loin d'être achevé au sein du Conseil, il ne faudrait pas exclure la recherche d'une solution qui permettrait la finalisation de la réforme de l'aide alimentaire, tout en laissant ouverte la solution finale du problème de la nature du Comité. Une décision à ce sujet serait prise en fonction des résultats du débat sur la Comitologie qui est lié à la mise en oeuvre de l'Acte unique.

RAPPEL :

La procédure du Comité existant prévoit que non seulement en cas d'avis négatif mais également en cas d'absence d'avis la Commission doit saisir le Conseil et est tenue de différer l'application de sa décision pendant un délai de deux mois afin de laisser la possibilité au Conseil d'adopter dans ce délai une décision différente. A défaut, la décision de la Commission s'applique.

La procédure du Comité de gestion agricole classique prévoit que le Conseil n'est saisi qu'en cas d'avis négatif et que la Commission n'est pas tenue mais peut différer sa décision pendant un délai de deux mois pour permettre, le cas échéant, au Conseil de prendre une décision différente.

La procédure dite "Fonds régional" prévoit également que la Commission ne doit saisir le Conseil qu'en cas d'avis négatif mais que, par contre, elle est tenue de différer sa décision pendant un délai de deux mois pour permettre, le cas échéant, au Conseil de prendre une décision différente.

Amitiés,

H. PAEMEN, Comeur

n.e. K

Bruxelles, le 16 décembre 1986

NOTE BIO(86) 346 (suite 3) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 16 DECEMBRE 1986

ACCORD SUR L'AIDE ALIMENTAIRE (suite) (C. Stathopoulos)

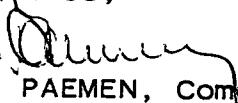
L'accord sur la réforme de la gestion de l'aide alimentaire a pu être finalisé.

Le Conseil a accepté que la Commission fixe désormais les quantités globales par produits qui correspondent aux crédits inscrits au budget. Par contre, il a préféré d'attendre la conclusion du débat institutionnel sur la nature des différents Comités (Comitologie) avant de décider sur la nature du Comité de l'aide alimentaire.

Le Comité actuel est donc maintenu d'ici la fin de 1987 et une révision sera faite à ce moment à la lumière des décisions sur le renforcement des pouvoirs de la Commission.

Le Vice-Président NATALI a fait acter au procès-verbal du Conseil le désaccord de la Commission avec la solution adoptée.

Amitiés,


H. PAEMEN, Comteur

Bruxelles, 16 décembre 1986.

NOTE BIO(86)346 (suite 4 et fin)

CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES (F. LE BAIL)

- Conseil d'association CEE-Chypre

La délégation chypriote dirigée par M. Iacovou, Ministre des Affaires étrangères a, au cours de ce Conseil, lancé un appel à la Communauté pour un passage rapide à l'Union douanière. Les négociations sont trop longues, a-t-il dit, la deuxième étape de l'union douanière aurait déjà dû se réaliser en 1983. La présidence britannique a indiqué que lors du dernier round de négociation le 17 novembre dernier, des progrès avaient été faits et que les négociations concernant le passage à la deuxième étape de l'accord d'association devraient être bientôt conclues

Cependant, ce Conseil n'était pas l'enceinte appropriée pour une négociation et les deux délégations ont donc mis l'accent sur l'état de l'économie de Chypre, l'évolution des échanges entre Chypre et la Communauté ainsi que sur la coopération financière. De cet échange de vues, il ressort que les exportations communautaires vers Chypre, en augmentation importante en 1984, ont baissé de 7 % en 1985, cette tendance à la baisse semblant se poursuivre en 1986. Légère tendance à la baisse également pour les importations de la Communauté en provenance de Chypre. M. Cheysson est intervenu sur la coopération financière pour constater l'excellente coopération établie entre la Commission et les autorités chypriotes pour la mise en oeuvre du deuxième protocole financier entré en vigueur le 1er mai 1986 dont la plus grande partie des fonds disponibles est maintenant engagée.

- Stabex pour les pays les moins avancés (PMA)

Malgré les efforts de persuasion de la Commission, l'Espagne continue à souhaiter l'élargissement à certains pays d'Amérique latine de la liste des pays pouvant bénéficier du Stabex PMA. Elle a donc maintenu sa réserve et le point sera à nouveau examiné lors du Conseil Affaires Générales du 26 janvier 1987.

Amitiés,
H. PAEMEN

Bruxelles, le 17 décembre 1986

NOTE BIO(86) 346, SUITE 5 ET FIN, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

SUJETS SOCIAUX TRAITES AU CONSEIL AFFAIRES GENERALES (C. LIEBANA)

- Volets sociaux "charbon" et "acier"

Le Conseil n'a pas réussi à surmonter les réserves de quatre Etats membres quant à la proposition de la Commission d'autoriser le transfert de ressources disponibles dans le budget CEE au budget opérationnel CECA pour financer les mesures sociales de restructuration dans la sidérurgie et les charbonnages de la Communauté. La Commission demandait le transfert de 85 MECUs et était disposée à mobiliser 30 MECUs additionnels des réserves CECA pour arriver à une somme de 115 MECUs, au lieu des 122,5 MECUs qui étaient déjà inscrits dans le budget 1985 CEE et dont le report pour 1986 avait été autorisé l'an dernier. En l'absence d'une décision du Conseil, cette somme est définitivement perdue car le report pour 1986 était non automatique. Le Vice-Président MARIN a fait une déclaration devant le Conseil indiquant que c'est ce dernier qui doit assumer la responsabilité politique devant l'opinion publique de cette interruption qui risque d'avoir des effets sociaux très graves à un moment où des réductions additionnelles des capacités de production s'avèrent nécessaires, réductions qui ne laisseront pas d'avoir des effets sur l'emploi.

- Programme ERASMUS

Ce sujet a été traité par le Conseil des Affaires Générales, à la demande de la Commission, sous la rubrique "divers". M. MARIN a demandé au Conseil une prise de position sur : le fait que le programme ERASMUS se rapporte à la mobilité des étudiants; une déclaration selon laquelle les fonds déjà disponibles pour ce programme dans le budget 1987 seront respectés; et une impulsion politique du Conseil pour que ce programme soit adopté le plus tôt possible. La Présidence britannique a esquivé cette approche de la Commission et s'est limitée à déclarer qu'elle se réjouissait du fait que la Commission ait introduit à nouveau ce programme devant le Conseil et que, pour le reste, le Comité de l'Education continuerait ses discussions sur la base de la proposition de compromis de la Présidence britannique du Conseil Education, ce qui n'a pas été bien apprécié par la Commission. M. MARIN a donc demandé que les discussions au sein du Conseil Education se poursuivent sur la base des propositions de la Commission et notamment de l'enveloppe financière de 175 MECUs. Finalement, la délégation belge a pris la parole pour dire que la Présidence belge du prochain semestre fera tout son possible pour faire aboutir ce programme le plus tôt possible, laissant entendre de cette manière que ERASMUS pourrait être adopté avant le 14 mai 1987, date prévue pour le Conseil Education, si le Comité de l'Education arrivait à un accord avant, et cela comme point A d'un autre Conseil.

Amitiés,

H. PAEMEN
H. PAEMEN.